

couler des larmes, voilà un souvenir que le temps ne vieillira pas.

Monsieur l'abbé G. Fraser, desservant de Sainte-Anne, assistait Monsieur Proulx dans l'oblation du sacrifice, avec Messieurs Edouard Richard et Elzéar Dionne comme diacre et sous-diacre. Les élèves du Collège ont chanté la messe royale harmonisée. A l'offertoire, le duo de Lambilotte *Justus ut palma florebit*, que l'on croirait un écho des parvis célestes, fut exécuté par Messieurs Lessard et Pelletier, professeurs au Collège de Sainte-Anne. La parole trahit ici les religieuses impressions produites par cette mélodie sacrée, à laquelle la grande voix de l'orgue s'unissait dans un accord respirant la joie et la prière. Le sermon fut donné par Monsieur l'abbé Dominique Pelletier. L'orateur dans un accent qui allait droit au cœur, montra la sublimité des fonctions sacerdotales, la maternelle tendresse de l'Eglise formant un cœur de prêtre par l'éducation de la famille, du collège et du séminaire. Il sut faire vibrer dans ses auditeurs les fibres les plus délicates, et lorsqu'il évoqua, par exemple, le souvenir de la vénérable aïeule, qui avait paru s'attarder en cette vie pour voir le jour que nous fêtons, tous partagèrent l'émotion du célébrant.

Et maintenant

" Prêtre qu'à son banquet notre Jésus convie,
O belle aurore ! ô radieux matin !

Un pain sacré vous rassasie
Et mystérieuse ambrosie,

Le sang d'un Dieu rougit la coupe du festin.

Ce sang, vous en goûtez la virginale ivresse,
Sur le sein de Jésus doucement endormi,
Vous versez votre cœur en longs flots de tendresse
Dans le cœur entr'ouvert de l'immortel aïni. "

Aussi avec quel enthousiasme le chant joyeux du
Te Deum éclata sous les arceaux du temple !

Dans l'après-midi, il y eut Vêpres solennelles, avec chapiers, avec toute cette poïpne qui ne laisse pas que de produire la plus heureuse impression chez ceux qui en peuvent être les témoins.

Les paroissiens de Sainte-Anne ont compris cette démonstration extraordinaire à l'honneur du sacerdoce : qu'il s'en réjouisse celui qui l'a si bien préparé.

Le lendemain matin, Monsieur Proulx célébrait la messe dite de *communauté* dans la chapelle du Collège de Sainte-Anne, son *Alma Mater*.

Ad multos annos !

TÉMOIN.

L'industrie laitière.—Comme on le sait l'industrie du fromage constitue aujourd'hui un de nos princi-

aux articles d'exportation, et nous pouvons ajouter sans crainte, que si nous voyons aujourd'hui la prospérité régner dans la plus grande partie de nos paroisses canadiennes, c'est grâce au fromage surtout, qui en a sauvé plusieurs de la ruine.

Cette action bienfaisante s'étend de plus en plus, mais il y a un danger tout près.

Un des nôtres, M. Gigault, sous-ministre de l'agriculture, a eu, dit le *Courrier du Canada*, l'occasion de visiter le marché anglais où nous expédions le gros de notre fromage, et a recueilli çà et là des plaintes qui finiraient par tourner à notre préjudice, si nous n'y mettons bon ordre. Ainsi chez un importateur de fromage canadien à Londres, M. Gigault a goûté de notre fromage qui avait une saveur rance, ce qui nuisait à la vente. Chez le même marchand, on débitait du fromage de Belleville, dans la province d'Ontario, absolument supérieur au nôtre. Le marchand a demandé tout naturellement le secret de cette différence dans la qualité des produits du Canada. Il est certain que nous pourrions faire tout aussi bien qu'à Belleville.

D'après M. Gigault, l'on n'aime pas notre fromage à Londres parce qu'il n'est pas aussi doux que celui de Belleville, parce qu'il est trop humide et non préparé avec tous les soins d'apparence qu'exige le marché de Londres. Le consommateur anglais, ajoute M. Gigault, achète un article qui charme son œil et flatte son goût : ceci est de règle, c'est le secret du succès.

Sur le même marché, certaines marques de fromage de notre province, très bien notées jusqu'à ce jour, ont perdu beaucoup de leur faveur à raison de la qualité inférieure de quelques meules. Chaque lot de fromage devrait être uniforme, entièrement uniforme.

Ces négligences déprécient notre marchandise et ont même déjà donné lieu à des remarques si peu obligeantes sur notre compte, de la part des marchands de Londres, que M. Gigault qui les a entendues se demande si les mauvais fabricants ou les vendeurs peu scrupuleux de mauvais fromage, ne devraient pas être passibles d'une amende.

Nous ne sommes pas loin d'être de son avis. Quoiqu'il en soit, puisqu'il se rencontre des gens assez peu soucieux de la réputation acquise en Angleterre par certains de nos produits agricoles, pour la compromettre par des envois risqués, les gouvernements ont le devoir d'intervenir et d'empêcher qu'on ne ruine à la longue un commerce qui est à la veille